

**PROJET DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE D'ORCIERES
Département des Hautes-Alpes**

SEANCE DU 22 juillet 2025

Convocation en date du : 11/07/2025
Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents ou représentés : 15
Nombre de membres ayant pris part au vote : 9
Pour : 9
Contre : 0
Abstention : 0

L'An Deux Mille Vingt Cinq, le Vingt Deux Juillet à Vingt Heures, le Conseil Municipal de la Commune d'ORCIERES légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie,

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Patrick RICOU, Maire d'Orcières.

Étaient présents : M. GIRAUD-MARCELLIN Gérard, Mme GIRAUD-MOINE Martine, M. GIRAUD-TELME Michel, M. HAUWILLER Julien, M. REY Gérard, Mme RICOU Claude, M. RICOU Patrick, Mr. ROUIT Sébastien, M. SARRAZIN Bruno, Mme GERVAIS Marie-Françoise, Mr GIRAUD-MOINE Lionel, Mme PRIMAULT Florence, Mme REBOUL Fanny, Mr BOUTON Jean-François.

Absents représentés :

M. Yannic RICOU (représentée par Mr Patrick RICOU)

Secrétaire de séance : Mme REBOUL Fanny

2025.073 Acquisition locaux ancienne gare intermédiaire Drouvet 1

Yannic Ricou, Martine Giraud Moine, Bruno Sarrazin, Sébastien Rouit, Julien Hauwiler, Patrick Ricou ne participent pas à la délibération.

Monsieur le troisième adjoint rappelle aux membres du conseil municipal que le restaurant situé dans la copropriété de la gare intermédiaire (parcelle B 2765) appartenait à la société Orcières LabelleMontagne, depuis 2022 cette société n'est plus délégataire pour la gestion du domaine skiable, elle a donc logiquement décidé de vendre ce local.

La Semilom s'est porté acquéreur et a acheté le bien pour une somme de 280 000 € plus 35 000 € de mobilier.

Dans les discussions qui ont eu lieu pour la restructuration de la SEMILOM il est apparu plus opportun que ce local devienne propriété de la commune, au même titre que tous les autres bâtiments qui sont inclus dans le périmètre de la DSP.

Cela permettra aussi de dissoudre la copropriété puisque la commune sera l'unique propriétaire.

D'un commun accord il a été convenu que la commune rachète à la SEMILOM ce local au même prix de 280 000 € le mobilier restant propriété de la SEMILOM.

Le service des domaines a été saisi et, après visite sur les lieux, a confirmé ce prix.

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS**

Envoyé en préfecture le 24/07/2025

Reçu en préfecture le 24/07/2025

Publié le

ID : 005-210500963-20250722-CM2025_073-DE



- **Approuve** cette acquisition au prix de 280 000 €,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cet achat,
- **Dit** que les frais de notaire seront à la charge de la commune, Maître Nicolas Villard notaire à Gap sera chargé cette affaire.

**Le Maire,
Patrick RICOU**

